FORMATION ERP LA SECURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

#

Compétence(s) visée(s)

Maitriser les réglementations applicables aux établissements recevant du public (ERP) y compris en matière d'accessibilité

Contenu

1. ERP et IGH critères de définition classement des établissements par catégories et types Cas pratique : identifier les critères de classement pour un établissement

2. La réglementation sécurité appliquée aux ERP et IGH obligations du chef d'établissement principes de la prévention incendie prescriptions applicables en matière de sécurité incendie et de panique conséquences des directives européennes sur la réglementation française Cas pratique : à partir de plans de bâtiments, les participants recherchent et analysent les prescriptions applicables

3. Prescriptions réglementaires issues du Code du travail obligations des propriétaires, locataires et exploitants protection du
public : matériel obligatoire, spatialisation, organisation des secours... règles concernant le personnel

4. Autres réglementations et normes applicables caractéristiques des matériaux et éléments de construction instructions techniques service de sécurité incendie règles complémentaires des assurances règles spécifiques liées à l'accessibilité des personnes à handicap Cas pratique : à partir d'exemples concrets, les participants recherchent et
analysent des prescriptions applicables
5. Obligations administratives registres de sécurité formations sécurité incendie : la qualification conununne SSIAP
6. Contrôle de l'application de la réglementation conunission consultative de sécurité et d'accessibilité (visites périodiques, avis de contrôle) rôles et pouvoirs du maire et du préfet inspection du travail organismes de contrôle

PUBLIC TOUT LE MONDE

PRÉREQUIS AUCUN

PÉDAGOGIE APPORTS THÉORIQUES EN PÉDAGOGIE ACTIVE
EXERCICES PRATIQUES SUR POSTE
DIAPORAMA (TRANSMIS AUX PARTICIPANTS),
VIDÉOPROJECTEUR ET ORDINATEUR
VIDEOS - AUDIOS
QCM

SANCTIONS ATTESTATION DE STAGE

PRIX 1400 € H.T

DUREE 28H

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

AVANT

Questionnaire de positionnement

Tour de table de recueil des attentes

PENDANT

Evaluations formatives régulières par le formateur
Evaluation sommative des connaissances à chaud
Evaluation sommative de la qualité de la formation à chaud
Délivrance d'un certificat de réalisation de la forrmation

APRES

Bilan téléphonique avec le client
Bilan téléphonique avec le formateur
Évaluation du transfert des acquis et mesure d'impact (de 1 à 3 mois)

05.82.95.06.99

contact@maf-formation.org